

COMMUNE DE
LIVAROT PAYS D'AUGE

PERMIS DE CONSTRUIRE
DOSSIER CLASSÉ SANS SUITE
PRONONCÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie le :
Transmission au contrôle de légalité le :

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Demande de permis de construire déposée le : 19/11/2024 Demande d'annulation le : 19/11/2024	N° PC 014 371 24 00050
Par : La SCEA DES BRUYÈRES Représentée par : Madame PATOUREAU Ninon Demeurant : 1244 chemin de la Salette NOTRE DAME DE COURSON 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE	Surface de plancher créée : 24 m ²
Pour : Nouvelle construction : Abris pour chevaux Travaux sur construction existante : Extension du hangar agricole	Emprise au sol créée : 131,5 m ²
Sur un terrain sis : 1244 chemin de la Salette NOTRE DAME DE COURSON 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE	Destination : Agricole
Parcelles : 471 B 80, 81 et 471 C 436	

Madame,

Suite à votre demande de retrait du dossier cité en référence déposé en Mairie de LIVAROT PAYS D'AUGE en date du 19/11/2024, je vous informe que la demande de permis de construire susvisé est classé sans suite.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à LIVAROT PAYS D'AUGE
le 05.12.2024
Le Maire
Frédéric LEGOUVERNEUR

Michel Pitard
Le Maire-Adjoint,
Chargé de l'urbanisme
Michel PITARD

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.